

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 30/08//2024

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **31/08/2024**

Que l'invitation du conseil avait été faite le 24/08/2024

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 30 août 2024

L'an 2024, le 30 août, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 06/05/2024 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

Absentes Fanny Darsin et Barbara Huguenin

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Nicolas Auvernois a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation CR CM du 11/05/2024
- Point Sainte Anne du 23/06/2024
- Tableau financier juillet 2024
- Achat tracteur tondeuse avec Crouzet
- Travaux en cours :
 - Chemins
 - Restructuration mairie
- Réunion / sites classés Nans SSA
- Demande de permis de construire :
 - Julie Paul : derrière chez Carme
 - Florentin Guyat : lotissement Rapilla
 - Paquette : près du Pont des Vaivres
 - Olivier Neveu : changement destination ancien atelier (cabinet Kiné)
- Questions diverses
 - Forêt
 - Stagiaire SIVOM
 - Comice Amancey

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un fascicule regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 11/05/2024 et « Point Sainte Anne du 23/06/2024 »** ce « point » notifiait notamment les travaux de voirie à venir et retardés en raison des passages des grumiers induits par les travaux forestiers. : les conseillers valident à l'unanimité ces documents qui leur avaient été distribués et affichés au panneau municipal.
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du « **point Sainte Anne** » de juillet 2024 (voir document joint page 2) : **trésorerie en juillet : 440 024 €**
- **Achat tracteur tondeuse avec Crouzet Migette** : Les conseillers avaient déjà donné leur accord à ce projet via la messagerie internet, ce jour ils valident à l'unanimité la convention (voir document page 6) déterminant les liens entre les 2 communes pour le paiement et les frais de maintenance de ce matériel que sera inscrit à l'inventaire

de la commune de Crouzet Migette, Sainte Anne remboursera sa quote-part à cet achat : 1/3 du coût hors FCTVA : (2 010 €-329,72 €) soit **1 681 €**.

- **Travaux de restructuration de la mairie** : Ce projet a déjà été à l'ordre du jour de précédents CM, Joël présente un devis de réalisation des travaux et un tableau récapitulatif des coûts des différents postes concernés (voir documents pages 3 et 4), après délibérations, le CM valide le tableau et après étude du devis proposé par l'entreprise Florin (volets plomberie, chauffage, électricité, isolation, montage, démontage des matériaux achetés directement par la commune) le Conseil municipal, en l'absence de M A Florin partie prenante, **donne un avis favorable au devis présenté**. Toutefois le compte 2131 prévu au BP 2024 à **12 000 € sera insuffisant aussi le conseil municipal décide d'abonder ce compte par une DBM d'un montant de 11 000 € pris sur nos fonds libres**.
- **Chemin et voirie** : à ce sujet, le maire souhaite répondre à certaines virulentes critiques qui lui sont revenues accusant la commune de « ne pas entretenir les chemins communaux !!! ». Joël rappelle que ce sujet a été abordé dans le dernier « Petit écho de Sainte Anne » distribué début 2024 ainsi que dans le « point Sainte Anne du 23/06/2024 affiché au tableau : dans ces 2 documents nous expliquons que le CM a décidé, après avis de Nicolas, 1^{er} adjoint chargé du dossier chemins et voirie, qu'il était plus judicieux d'attendre la fin du passage des grumiers pour programmer les travaux de goudronnage, d'ailleurs les chemins desservant les habitations n'étaient pas concernés car ils sont en très bon état. Cette mise au point terminée, Joël passe la parole à Nicolas, ce dernier nous explique qu'au cours du « bouchage des trous avec l'entreprise G.P. routes constat a été fait que les travaux sur le chemin des Paules seraient plus importants que prévus et que si nous voulions faire un travail sérieux et qui tienne dans le temps, nous allions « exploser » le budget prévu au compte 615231 du BP 2024, après consultation du maire, plutôt que finir les travaux en 2025, notre trésorerie le permettant, nous avons décidé de faire ces travaux « dans la foulée ». Après délibérations, le CM valide le choix qui a été fait et décide **d'abonder le compte 615231 par une DBM d'un montant de 18 000 € pris sur nos fonds libres**.
 - A ce sujet, je tiens à remercier les bénévoles avec lesquels nous avons participé à ces travaux de goudronnage, ce qui nous a permis d'économiser sur la facture, de plus nous avons demandé une participation à l'entreprise qui a fortement détérioré le chemin des Paules lors de travaux d'exploitation au niveau de la parcelle 3.
- **Demandes de permis de construire** : le Conseil Municipal se prononce en tant que commission bâtiment.
 - **Demande de Permis de construire Julie**. Paul et Kevin Magnenet sur la parcelle « derrière chez Carme. Après analyse du projet, vu le souci que les déclarants portent à l'intégration de leur projet à l'environnement (matériaux, bois, tuiles, arbres fruitiers et autres ...) **le conseil municipal donne un avis favorable au projet**. Toutefois M Gutehrlé, voisin de proximité nous a fait part de son souhait de voir l'implantation de la maison projetée déplacée d'une quinzaine de mètres à l'ouest car l'implantation prévue le priverait de la vue champêtre qu'il a actuellement depuis sa salle à manger et sa terrasse. Joël a contacté Julie Paul à ce sujet, cette dernière s'est montrée a priori pas opposée à changer l'implantation de leur projet, Joël conseille que les 2 parties puissent se réunir afin de parler de cela sur le terrain et nous faire part de leur position quant à la demande de Thierry Gutehrlé.
 - **Déclaration de travaux de Caroline et Oliver Neveu** : Caroline et Olivier Neveu souhaitent changer la destination de l'ancien atelier dont ils ont fait l'acquisition lors de l'achat de la maison Delangue Barthelet. Joël présente au CM le projet : il s'agit de modifier les façades de ce local afin d'y installer d'une part le cabinet de Kinésithérapie de monsieur Neveu et d'autre part de créer un petit appartement

jouxtant cet atelier. Après analyse du dossier le CM se montre très favorable à ce qu'un Kinésithérapeute s'installe sur le village, le CM donne également un avis favorable au projet de création d'un appartement.

- **Demande de permis de construire de Florentin Guyat et Emma Guinchard :** Le CM s'est déjà prononcé favorablement sur ce dossier, Florentin et Emma ont fait évoluer leur projet : implantation décalée vers l'ouest et le sol creusé sur 1.30 au niveau de l'implantation de leur future maison. Le CM donne un avis favorable.
- **Demande de permis de construire de Davy- Paquette :** Suite à une erreur de dénomination sur le projet déjà validé en CM (hangar avant le Pont de Vaivres) la DDSA demande à monsieur Paquette de refaire une demande de PC, ce dossier sera exactement le même que celui sur lequel le CM a donné un avis favorable, dans ce cas, après délibération le **CM donne un avis favorable** avec rappel à monsieur Paquette de participer à la remise en état le chemin s'il est détérioré au cours des travaux.

➤ **Questions diverses, informations :**

- Joël informe le CM que P Brenans fera un stage au SIVOM
- Des cartes avantages jeunes ont été commandées pour les jeunes du village,
- Comice à Fertans
- Réunion forêt prévue avec l'office semaine dernière a été reportée, Joël fera un point lorsqu'elle aura eu lieu
- 2 Réunion le 11 octobre à Nans sous Sainte Anne concernant la protection des sites, Joël y participera et en fera le retour.

Sur ce dernier point se clôt l'ordre les conseillers profitent de cette soirée chaude et la finissent autour de « pizzas à NeNess » réglées par chacun des conseillers, arrosées de Bières IPA offertes par Joël, accompagnées de salades du jardin d'Hélène. Glaces offertes par Hélène en dessert et diverses histoires racontant les aventures de chacun, rires et sourires concluent la semaine.

Joël